



REFLEXION

Projet de fusion des 5 communes

Les communes de Montbenoît, La Longeville, Hauterive-la-Fresse, Montflovain et Ville-du-Pont forment le syndicat du Pays de Montbenoît né sous sa forme administrative en 1884. Les prémices de la réunion des cinq communes commencent lors de la révolution française, lorsque l'abbaye est à vendre comme bien national par l'état français. Les cinq communes co-paroissiale décident alors d'acheter l'abbaye et ses dépendances.

Soudées autour de ce monument, les 5 communes ont depuis mis à profit leur collaboration pour mutualiser d'autres compétences: *cimetière, monument aux morts - l'école, le gymnase, le périscolaire, l'agence postale - le musée du Saugeais*

Avec 5 communes c'est plus de **1899 habitants** qui sont représentés au sein du Syndicat du Pays de Montbenoît, **215 enfants scolarisés**, **11 salariés gérés** auxquels on peut ajouter 3 secrétaires de Mairie.

Pour aller au bout de cette logique de mutualisation, les élus des 5 communes ont décidé de réfléchir ensemble à la fusion et la création d'une commune nouvelle afin d'unir leur forces.

Pourquoi ?

- **Préparer l'avenir** en mutualisant les moyens par une solidarité dans les recettes et les dépenses afin de poursuivre les projets d'investissement et maintenir les services publics dans un contexte financier de plus en plus contraint. Il s'agit ainsi de s'adapter aux nouveaux enjeux du développement local
- **Renforcer le rôle et la place de la commune dans l'intercommunalité** lui permettant de disposer d'une place plus importante au sein des instances communautaires et de peser davantage
- **Dynamiser le territoire** pour gagner en attractivité et porter des projets plus structurants

Mais c'est quoi une commune nouvelle ?

C'est une commune au même titre que toutes les autres, ayant le statut de collectivité territoriale. Toutefois, son mode de fonctionnement diffère des communes "classiques" puisqu'elle permet le maintien des communes historiques, nommées "communes déléguées". C'est un dispositif très adaptable, il n'y a pas de modèle type.

Comment se pilote ce projet ?

L'ensemble des 58 élus s'est réuni à plusieurs reprises et se réunira encore au sein de dix commissions et d'un comité de pilotage pour dresser l'état des lieux des 5 communes, partager les points de vue et mettre en perspective un projet commun.

L'ensemble des comptes rendus de ces commissions est consultable sur le site internet de la mairie de Montbenoît dans la rubrique: commissions Commune Nouvelle.

A l'issue de ces réunions, une **CHARTRE** sera formalisée. Elle constituera la colonne vertébrale, en ce sens qu'elle représentera le socle des principes fondateurs de la nouvelle collectivité. Cette charte mettra en avant les enjeux et les raisons de ce regroupement, le projet commun de territoire et les orientations prioritaires de la commune nouvelle (maintien des services publics, amélioration de la voirie, pérennisation de l'école ou du dernier commerce de proximité, engagement dans des projets écologiques ...), tout en rappelant la préservation de l'identité de chaque commune historique.

La charte actera également l'organisation interne de la commune nouvelle avec le rôle des communes déléguées et de leurs maires, la présence ou non de conseils communaux, l'organisation du personnel, ...

Elle pourra être revue pour s'adapter à la vie de la commune nouvelle.

Quel est le calendrier ?

Une fois le projet abouti, les communes parties prenantes doivent toutes prendre une délibération concordante, actant la création de la commune nouvelle avant l'été 2024.

La commune nouvelle pourrait prendre effet au 1er janvier 2025 et entrerait dans une période dite transitoire pendant laquelle les maires en fonction deviennent maires délégués jusqu'aux prochaines élections municipales en mars 2026. Le premier mandat comptera 23 conseillers avec un scrutin de liste, puis 19 les mandats suivants .

Il reste encore beaucoup de questions, de travail de réflexion et de co-construction avant de soumettre le projet de fusion aux différents conseils municipaux avant l'été 2024.

Afin d'associer l'ensemble des habitants et de recueillir vos questions, vos idées, vos suggestions de nom de commune nouvelle et d'échanger, les élus vous proposent trois formats:

Boîtes à idées

Venez déposer vos idées, vos questions dans la boîte d'une des 5 mairies jusqu'au 30 octobre 2023.

Rencontres avec les élus

Venez rencontrer les élus à la salle Gabrielle Pourchet de Montbenoît:

- le samedi 23 septembre 2023 entre 10hrs et 12hrs.
- le jeudi 28 septembre 2023 entre 18hrs et 20hrs,

Réunion publique

Réunion publique fin 2023-début 2024, la date précise vous sera communiquée ultérieurement